

IJCOF
Service Val'hor
TSA 90001
69794 Saint-Priest

Référence : Facture N° 2014-

Le

Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver en pièce jointe, dûment complété, l'appel de cotisation Val'hor pour la campagne 2014.

Ayant eu connaissance :

- du jugement du Tribunal de proximité de Flers, rendu en date du 2 août 2013 en dernier ressort,
- d'un nouveau jugement du Tribunal d'Instance de Nantes en date du 12 janvier 2015

lesquels ont déclaré, incompatibles avec le protocole additionnel de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des arrêtés ministériels signés par le ministre de l'agriculture et de la pêche, portant extension des accords Val'hor. Même si, dans votre courrier d'accompagnement, il est fait référence à des arrêtés ministériels postérieurs puisqu'ils portaient extension des versions successives de l'accord, le fondement de la décision du juge n'en serait pas modifié.

Aussi, en vertu de l'égalité des citoyens devant la loi, nous invoquons ces jugements, non pas pour nous soustraire à une obligation contributive mais pour la préservation de nos intérêts pour le cas où ces décisions ne seraient pas réformées.

Nous mettons le SYNAPSES est en copie de ce courrier afin qu'il puisse agir de façon collective pour le cas malencontreux de perte de ce document.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations les meilleures.